



natura

PLATEAU DU LIZON

Département du Jura

Altitudes : 366 - 1016 m

Surface indicative : 2 076 ha

Référence : FR4301316

FR4312026

Communes concernées : 7

- Cuttura
- Lavans-les-Saint-Claude
- Les Crozets
- Leschères
- Moirans-en-Montagne
- Ponthoux
- Pratz
- Ravilloles
- Saint-Claude
- Saint-Lupicin

NATURE DU SITE

Tourbières hautes et basses - Formations herbacées naturelles et semi-naturelles - Forêts.

DESCRIPTION DU SITE - INTÉRÊT

La Haute Chaîne occupe la partie orientale et la plus élevée du Jura. Elle se caractérise par une succession de crêtes et de dépressions qui s'étirent dans l'axe du massif. C'est le domaine du Jura plissé, aux formes si caractéristiques qu'elles ont servi de références pour qualifier scientifiquement ce type de relief. Ainsi, anticlinaux (ondulations convexes) et synclinaux (ondulations concaves) se succèdent de façon rythmique, s'étirant parallèlement les uns aux autres.

Le val de Saint-Lupicin, appelé aussi val du Lizon, est un grand synclinal datant du Crétacé. Lors du plissement, les couches les plus récentes ont glissé sur les flancs de l'anticlinal adjacent et se sont redéployées au fond du val de Saint-Lupicin. Les géologues emploient le terme de collapse-structure pour désigner ce type de phénomène.

La mare de la Grande Seigne repose sur des dépôts glaciaires imperméables dans un petit repli anticlinal issu de ce glissement. Alimentée exclusivement par les eaux de pluie, elle est soumise à des variations de niveau importantes (± 2 m) entre la période de hautes eaux et le quasi assèchement en période estivale,

interdisant la présence prolongée de poissons. L'absence de prédateurs, la relative importance de la masse d'eau et la présence de nombreux tourradons de carex (ou laïches) font de la mare de la Grande Seigne un milieu favorable à la reproduction des amphibiens (15 espèces d'amphibiens et reptiles, dont 12 strictement protégées au niveau national).

A côté des trois espèces communes (grenouilles verte et rousse, crapaud commun), les amphibiens anoures* présents sont l'alyte accoucheur qui profite de la présence d'abris pierreux (murs de pierres sèches), le sonneur à ventre jaune et la salamandre tachetée (forêts de pentes en bordure du Lizon, notamment).

Les amphibiens urodèles* se distinguent par la présence d'une population de **triton crêté**, en déclin en France du fait de la disparition et la dégradation des mares. Cette espèce rencontre ici des conditions optimales pour son développement : une vaste surface en eau (10 ares), ensoleillée, de bonne profondeur, sans faune piscicole prédatrice, une flore aquatique disséminée (touffes ou tourradons de laïche des marais) ménageant des abris et un réseau de zones aquatiques dégagées (propices à la recherche de proies et à la constitution des couples lors des parades nuptiales). En effet, au

printemps, le marais prend alors l'allure d'une véritable cariçaie* où l'on distingue plusieurs mares importantes de quelques dizaines de m².

Les pelouses sèches occupent le plateau qui domine le marais. Là où les dalles de calcaire dur affleurent se développent des groupements xérophiles, c'est-à-dire adaptés à des conditions extrêmes d'aridité. La pelouse mésophile* domine, avec des secteurs de dalles. Elle est malheureusement envahie par des formations buissonnantes (à base de buis) qui marquent une évolution naturelle vers la forêt. Un projet de restauration par pâturage est envisagé.

La pie-grièche écorcheur, prédatrice d'insectes et de micromammifères (notamment les rongeurs,...), est l'oiseau emblématique de ces formations. En plus de son intérêt floristique, les quelques milieux rocheux présents sont intéressants pour le **faucou pèlerin**, espèce qui a failli disparaître de la faune française.

Le Lizon est marqué par une grande qualité de ses eaux. L'**écrevisse à pattes blanches** est présente, ce qui en fait l'un des rares ruisseaux du massif haut jurassien l'accueillant.

La **Combe du Grand Essart** est bordée par deux crêts (de 100 à 200 m), à l'est par la forêt d'Avignon et à l'ouest par le bois de Lésigna. En se retirant, les glaciers quaternaires ont abandonné des placages de fins dépôts imperméables (débris morainiques) favorisant l'accumulation des eaux de pluie, avec des îlots soustraits à l'influence des eaux carbonatées. Progressivement, depuis 6000 ans, ces plans d'eau se sont comblés et ont favorisé la formation de **bas-marais alcalins** qui représentent l'essentiel de la Combe. Un milieu acide s'est établi avec une végétation spécialisée (sphaignes en vastes coussins bombés et cercles concentriques). L'ensemble s'est épaissi et élargi en **tourbière bombée ou haut-marais acide** pour évoluer jusqu'au stade climacique* (assèchement, installation d'éricacées, voire du pin à crochets).

Le microclimat de la tourbière a permis le développement d'espèces boréo-arctiques (des régions nordiques de l'Europe). Au sein d'une mosaïque de milieux humides très diversifiés, on recense une flore exceptionnelle (4 espèces protégées) dont trois sont dépendantes de cette dynamique : la grasette commune, le liparis de Loesel et la droséra à feuilles rondes (cette dernière sur les bombements de sphaignes).

Le joyau botanique du site est sans conteste le **liparis de Loesel**, une petite orchidée rare en France (une cinquantaine de localités dont 6 dans le massif jurassien), menacée dans la

plupart des pays européens par la disparition de ses biotopes d'élection (les stades pionniers à faible concurrence entre les espèces). Le liparis a été noté uniquement dans la partie extrême nord du marais, plus humide, où une vingtaine de pieds témoignent de la fragilité de la station.

Si la partie centrale du marais présente un aspect relativement ouvert (menacé toutefois par un envahissement par les roseaux, bouleaux et bourdaines), ses franges sont colonisées par un réseau de saulaies buissonnantes découpant l'espace en une série de compartiments très imbriqués, peuplés de **mégaphorbiaies*** à reine des prés (hautes herbes sur sols humides et riches), de **moliniaies***, de **cariçaies*** et de roselières. Cette diversification structurelle de la végétation est très favorable à l'avifaune nicheuse.

Une partie du marais est constituée de **tremblants tourbeux** formés d'une végétation étroitement intriquée (**laïche des bourniers**, trèfle d'eau, potentille des marais, laïche à ampoules, mousses...). Ces véritables tapis flottant sont instables et mouvants. Ces tremblants, plus ou moins atterris, correspondent à d'anciennes fosses d'extraction de la tourbe en cours de cicatrisation naturelle, activité qui s'est perpétuée dans la combe du Grand Essart jusqu'à la fin des années 1940.

La tourbière est un important réservoir hydrique qui joue, avec le marais, un rôle régulateur dans la circulation des eaux superficielles et souterraines.

Les **boisements** sont constitués de groupements végétaux dominés par une strate arborée, spontanée ou plantée. La chouette de Tengmalm est présente dans ces secteurs. Un liseré plus ou moins discontinu d'épicéa et de bouleau pubescent en mélange occupe la bordure orientale du marais tandis qu'une saulaie dense se développe à l'ouest et constitue l'atterrissement du marais.

Les forêts qui dominent largement le site constituent un refuge très favorable pour le lynx, espèce rare, protégée et emblématique du Massif du Jura.

POLITIQUE DE PRESERVATION ACTUELLE

La maîtrise de la qualité des eaux est indispensable aussi bien pour les cours d'eau et mares que pour les zones humides.

Quant aux coteaux calcaires, il est urgent de procéder à leur restauration puis à son entretien par conventionnement.

Pour le site du Grand Essart une politique de maîtrise d'usage couplée à une protection de

type arrêté de biotope pourrait être étudiée, suivie de quelques actions de gestion visant à ré-ouvrir le marais relativement enrichi.

Leur mise en œuvre, en poursuivant les objectifs ci-dessous, est de nature à satisfaire à la

politique de préservation exprimée dans Natura 2000.

OBJECTIFS DE PRESERVATION A ATTEINDRE SUR LE SITE

- ◆ garantir les qualités physico-chimique et biologique des eaux
- ◆ conserver la mare en l'état
- ◆ conserver la tourbière du Grand Essart
- ◆ conserver la diversité en habitats : pelouses – dalles rocheuses – prairies – fruticées
- ◆ maintenir une représentation significative de tous les habitats qui constituent l'éco-complexe du Grand Essart en axant néanmoins la préservation sur les milieux ouverts qui abritent la totalité des espèces végétales remarquables

GLOSSAIRE

Amphibien : vertébré à peau nue, à température variable et à respiration à la fois pulmonaire et cutanée, dont la larve aquatique est munie de branchies. Les amphibiens forment une classe, divisée en trois superordres : les anoures (grenouilles, crapauds, rainettes), les urodèles (salamandres, tritons) et les apodes.

Anoures : superordre de la classe des amphibiens (grenouilles, crapauds, rainettes).

Benthique : vivant sur le fond des rivières (macrofaune benthique : petite faune de fond).

Cariçaie : formation végétale dominée par les laïches (ou carex).

Characées : algues du genre *Chara*.

Climacique : stade d'équilibre et de maturité d'un écosystème (facteurs physiques, êtres vivants), relativement stable, du moins à l'échelle humaine. Pour les tourbières du Haut-Jura, le climax est le haut-marais à pin à crochets ou à sphaigne de Magellan. La bétulaie ou la pessière sur tourbe sont des formations végétales souvent liées à des interventions humaines traumatisantes (drainages,...).

Mégaphorbiaie : formation végétale de hautes herbes installée sur des sols humides et riches.

Molinaie : formation végétale hygrophile (ayant besoin de grandes quantités d'eau) dominée par la molinie, graminée qui forme en l'absence de fauche des tourradons ou motis.

Oligomésotrophe : pauvre à « moyennement pauvre » (préfixe « méso ») en éléments nutritifs et ne permettant qu'une activité biologique réduite.

Urodèles : superordre de la classe des amphibiens (salamandres, tritons)



Triton crêté (cliché M. Paris)



Sonneur à ventre jaune (cliché M. Paris)

DONNÉES SUR LA RICHESSE DU SITE

Habitats naturels d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive habitats naturels faune flore)

| Code | Habitat annexe I | * : prioritaire |
|------|---|----------------------------------|
| 3140 | Eaux oligo-mésotrophes* calcaires avec végétation benthique à characées* | |
| 3260 | Rivières des étages planitiaire* à montagnard avec végétation de renoncule | |
| 5130 | Formations à genévriers sur landes ou pelouses calcaires | |
| 6110 | Pelouses sèches calcaires | * |
| 6210 | Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'emboisement sur calcaires | * sites d'orchidées remarquables |
| 6410 | Prairies à molinie | |
| 6430 | Mégaphorbiaies hygrophiles d'ourlets planitiaux* et des étages montagnard à alpin | |
| 6510 | Prairies maigres de fauche de basse altitude | |
| 6520 | Prairies de fauche de montagne | |
| 7110 | Tourbières hautes actives | * |
| 7140 | Tourbières de transition et tremblantes | |
| 7230 | Tourbières basses alcalines | |
| 8160 | Éboulis médio-européens calcaires des étages collinéen à montagnard | * |
| 8210 | Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique | |
| 9130 | Hêtraies à aspérule | |
| 9150 | Hêtraies calcicoles à céphalanthère | |
| 9180 | Forêts de pentes, éboulis ou ravins avec tilleul et érable | * |
| 91D0 | Tourbières boisées | * |
| 91E0 | Forêt alluviales à aulnes et frênes | * |

Espèces végétales ou animales (inscrites à l'annexe II de la Directive habitats naturels faune flore ou à l'annexe I de la Directive oiseaux sauvages)

| Groupe | Nom de l'espèce |
|-------------|---|
| Mammifères | Lynx boréal |
| Amphibiens | Sonneur à ventre jaune Triton crêté |
| Invertébrés | Damier de la succise Écrevisse à pattes blanches |
| Plantes | Liparis de Loesel Sabot de Vénus |
| Oiseaux | Alouette lulu Chouette de Tengmalm Faucon pèlerin Gelinotte des bois Milan noir Milan royal Pie grièche-écorcheur |

Pour mémoire, récapitulatif des espèces protégées sur le site

| | Végétaux | Invertébrés | Oiseaux | Autres Vertébrés |
|-----------------|----------|-------------|---------|------------------|
| Niveau européen | 2 | 2 | 7 | 3 |
| Niveau national | 2 | / | | 18 |
| Niveau régional | 6 | / | | 2 |